

Action 1 - Mise en place d'une friche à régénération naturelle



Quoi ?

Laisser se développer une zone naturelle en libre évolution
(une parcelle de 150m² pendant 3 ans)

Comment ?

Arrêt d'entretien, suivi des espèces qui apparaissent, information des membres et riverains
(par un relevé photo et comptage 1x par mois)

Qui ?

Dominique / Hugues Dansette

